

Le 19 juin 1962

Convocation du Conseil Municipal à la Mairie, pour le
Vendredi 29 juin 1962 à 21 heures à l'effet d'y délibérer sur les ques-
tions portées à l'ordre du jour.

La Mairie



Séance du 29 juin 1962

Le vingt-neuf juin mil neuf cent soixante deux, vingt et une
heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay,
sous la présidence de Monsieur Simon, Maire.

Étaient présents: M. M. Simon, Maire, Clément, Briquet, Buffet,
adjoints, Lamiat, Thevenon, Bernard, Botard, Rouh, Lurus, Fal, Foisy, ^{Miane}
Wattier - Excusations de Mme Betmont et de M. E. Linge à M. Briquet
et de M. Dupré à M. Simon - Excuse: M. Girard - Absents: M. M. Tissot,
Chaubey et Gabet. -

Le Conseil choisit comme Secrétaire M. Thevenon, - le P.V. de
la précédente réunion est adopté.

Lettres de remerciements

Le Conseil prend acte des lettres de remerciements de
l'Association Valentin Haüy et Centre Médico Social, pour l'attribution
de subventions. Et des propriétaires du passage du Buisson,
pour la refecton de cette voie.

Subvention au Syndicat
d'initiative -

Le Conseil vote une subvention de 2.000 NF au Syndicat
d'Initiative, à l'occasion de la Semaine Commerciale, soit 65% du
budget.

Subvention à l'U.S.V.Y -
approuvé le 5. f. 62

Le Conseil vote une subvention de 500 NF à l'Union Sportive
de la Vallée de l'Yvette, pour l'organisation de courses cyclistes
aux fêtes de la Rossière et du Grouchet.

Subventions diverses -
approuvé le 5. f. 62

Une demande de subvention du "Village d'enfants" dit
"Kangourou" à Alger est ajournée pour renseignements complémentaires.
Une subvention de 50 NF est votée en faveur de la Sté d'Etudes et de soins
pour les enfants poliomyélitiques.

Redevances Scolaires -

approuvé le 20. f. 62

Le Conseil accepte la demande de la Ville de Talaiseau, de
porter de 60 à 80 NF, la redevance pour les enfants d'Orsay fré-
quentant les collèges de Talaiseau, avec réciprocité pour les en-
fants de cette Commune venant à Talaiseau, pour l'année scolaire
1962-63. La réforme de l'enseignement du premier degré ne permet
pas au Conseil de s'engager au delà d'une année.

Sté d'Economie Mixte
d'Etudes -

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Préfet, du 20/6/62 relative
au Conseil d'Administration de la Sté d'Economie Mixte d'Etudes pour l'aména-

gement de la Z.U.P. et rend compte qu'une réunion a eu lieu à la Préfecture le 21/6, à laquelle il a assisté avec M.M. Briquet, Bouffet et Chaussé, délégués.

M. Duboscq, Conseiller Général a été nommé Président de cette Société d'Etudes.

Poste de Police

M. le Maire a reçu une demande du Ministère de l'Intérieur pour l'installation d'un poste de police à Orsay. La principale question est celle du local. Actuellement la Municipalité a mis une pièce à la disposition du Commissariat de Tolaiseau au sous-sol de la Déception et le surplus de ce sous-sol est à la disposition de la Croix Rouge Française.

Le Conseil accepterait que ce Poste de Police soit installé dans ce local à la condition qu'une autre local convenable soit mis à la disposition de la Croix Rouge Française.

Le Ministère de l'Intérieur paierait le loyer à la surface corrigée ainsi que les frais d'éclairage et de chauffage dans les mêmes conditions que les autres occupants de l'immeuble.

Le parking des véhicules aura lieu dans un emplacement désigné par la Municipalité.

Le Conseil autorise M. le Maire à traiter avec les Ets Desmarais Frères, pour la fourniture de fuel oil nécessaire au chauffage des bâtiments communaux pendant la saison 1962-1963.

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé la construction d'un centre de P.M.I. et qu'une subvention a été attribuée à la Commune, qui doit l'utiliser avant le 31/12/65. D'autre part, la subvention pour la crèche est en bonne voie pour 1963. Cette crèche doit être édifiée au dessus des locaux du P.M.I.

Mme Betmont a écrit à M. le Maire pour lui demander de proposer au C.M. de commencer la construction du centre sans attendre la décision concernant la crèche.

Le Conseil est d'avis de déposer dès maintenant la demande de permis de construire pour le P.M.I. étant donné que les formalités et la mise en chantier demanderont un certain temps ce qui permettra de faire suivre par la construction de la Crèche, sans être obligé de démolir la toiture.

M. le Maire expose que la Ste Logis Transport devait construire au Sud de la rue de Montjay un groupe de 148 logements dont 60% seraient à la disposition de la Ville d'Orsay, mais qu'à la suite d'une visite sur place avec l'Urbaniste il a été décidé que la construction serait placée au Nord de l'Avenue de Montjay. Le système de raccordement a été changé mais la Ste a accepté cette modification sans demander d'augmentation.

La construction d'un groupe scolaire sera nécessaire pour accueillir les enfants en provenance de ce groupe de logements. Le Conseil charge M. le Maire

Fournitures de fuel - approuvé le 5-7-62

Centre P.M.I.

Ste Logis - Transport

Séance du 29 juin 1962

Passage du chemin de fer.

de demander à M. Blanchot, architecte coordonnateur de faire un projet de demande pour établir une servitude d'élargissement du passage du chemin de fer, du côté où il n'y a pas de construction et pour demander aux Ponts et Chaussées d'étudier ce projet.

Élargissement rue A. Flemming et rue des Gâtines.

Le Conseil décide de demander aux Ponts et Chaussées une étude pour l'élargissement de la rue A. Flemming (ex. rue des Haies) et de la rue des Gâtines à la suite de l'accord intervenu avec les propriétaires riverains.

Bornes fontaines.

M. Briquet a fait une étude à la suite d'une proposition de la Société Lyonnaise des Eaux pour la suppression de certaines bornes fontaines. Le Conseil se range à son avis, que quelques bornes sont utiles et qu'il n'y a pas lieu de les supprimer.

Ru de Mondétour.

M. Fournier expose dans une lettre ses doléances relatives au terrain qu'il possède et qui se trouve traversé par le Ru de Mondétour. La construction de la canalisation de celui-ci a été suspendue à cet endroit par l'entrepreneur d'une façon telle qu'elle provoquerait une dégradation des terres.

M. Bernard a fait une étude sur place. Il est d'avis qu'il y aurait lieu de prolonger cette canalisation en tenant compte de la rectification du tracé du Ru. Ce travail pourrait être exécuté sur une prochaine tranche de travaux d'assainissement.

Élargissement de la rue du Pont de Pierre.

Le Conseil décide de demander aux P. et Ch. de faire une étude de l'élargissement de la rue du Pont de Pierre au niveau de la rue Baillet, avec création d'un pan coupé.

Tarifs des marchés.

Le Conseil décide de relever les tarifs des droits de place sur les marchés qui fonctionnent en régie directe, soit :

- marché couvert, 1 table : 1,20 NF au lieu de 1,00
- abouvement 3 marchés : 3,00 " 2,40
- marché découvert, 1 table : 1,10 " 1,00 - 1 m par terre : 0,50
- 1 voiture : 0,30 - triporteur supplémentaire : 0,25

à partir du 1^{er} août 1962.

Entretien des plantations.

M. Thiévenon présente un devis du Etablissements Soliman pour l'entretien des plantations nouvelles, se montant à 7.350 NF pour le groupe scolaire du Centre et 2.500 NF pour le groupe scolaire du Guichet. Le Conseil considère que cette dépense est trop importante et décide de ne traiter que pour 6 mois seulement. L'entretien sera fait ensuite par le personnel communal.

Groupe scolaire des Gargons.

M. Thiévenon rend compte de certaines anomalies constatées dans la construction des salles de sciences du groupe Gargons-Centre. Le Conseil autorise M. le Maire à faire une enquête à ce sujet.

Départ de Mme Desassis - approuvé le 20.7.62

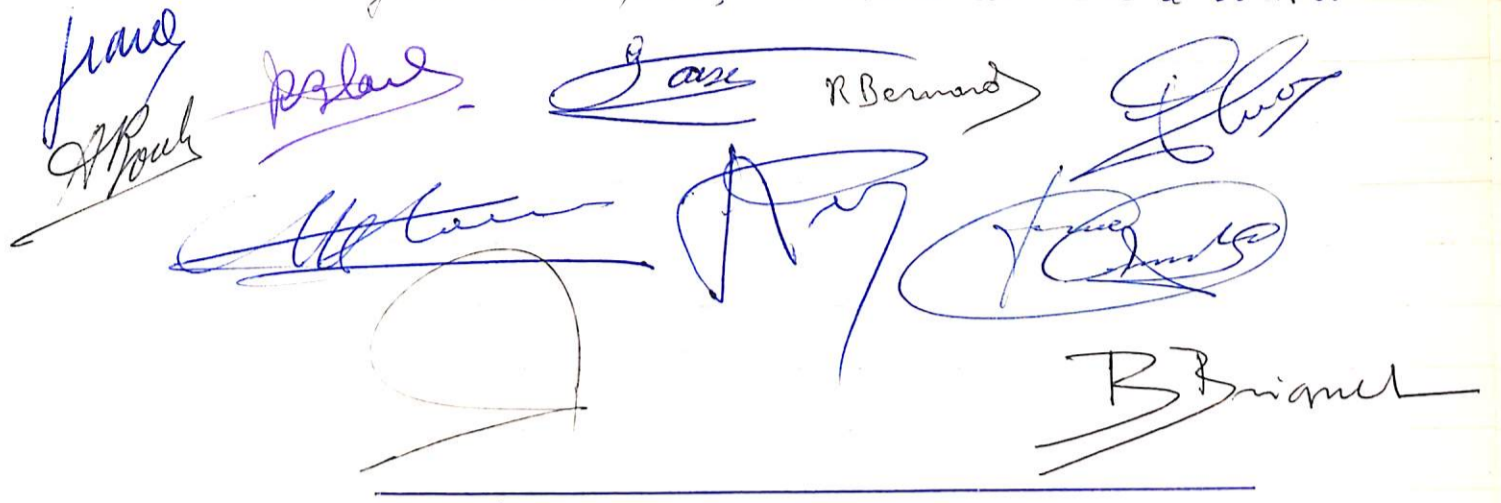
Le Conseil vote un crédit de 50 NF pour offrir un souvenir à Mme Desassis, directrice de l'École de filles, à l'occasion de son départ en

Bancs publics -

retirée -

Il est décidé la pose de 3 bancs rue de Versailles - à avenue St. Laurent
à devant le cimetière - 1 place Guaydier - 1 en haut de l'escalier de la
Gare -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h. 30 -



 J. Roux, P. Poulard, J. Gasse, R. Bernard, J. Luyet, J. Luyet, J. Luyet, B. Briquet

Du 22 septembre 1962.

Convocation du Conseil Municipal à la Mairie, pour le Mercredi 26
septembre 1962 à 21 heures à l'effet d'y délibérer sur les questions portées
à l'ordre du jour.



 Le Maire

Séance du 26 Septembre 1962.

Le vingt six septembre mil neuf cent soixante deux, vingt et une
heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, sous la
présidence de Monsieur Simon, Maire.

Étaient présents: M. M. Simon, Maire, Clément, Tisserot, Briquet, adjoints,
Lauriat, Thévenon, Bernard, Chauvez, Poulard, Gasse, Roux, Lucas, Foissey, Dupré -
Excusés: M. Buffet, Mme Pretmont - Absents: M. M. Gabit, Girard, Chingou, Fal,
Wattier.

Le Conseil choisit comme secrétaire M. Lucas, le P.V. de la pré-
cédente réunion est adopté.

Centre de natation -

Après présentation de l'avant-projet de Centre de Natation,
par M. M. Lesage et Hubert, architectes de la Commune et en avoir
délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité cet avant-projet qui com-
porte:

- une piscine couverte comprenant un bassin d'apprentissage de 25 m x 10 m.
- un bassin école de 10 m x 6 m.
- un bassin olympique de plein air de 50 m x 20 m, pentagone bâti-
ment de touches-vestiaires - bloc technique (régénération, filtrage - chauffe-
ric)
- annexes (infirmerie, maître nageur, bureau, etc... - Brulette - Snack-bar

Séance du 26 Septembre 1968.

Logement de gardien (3 pièces) jeux de plein air - espaces verts - plantations - travaux exceptionnels pour une dépense globale de 2.487.000 NF - non compris l'équipement mobilier - un poste de transformation du courant si nécessaire - l'adduction d'eau en dehors de l'emprise du terrain - l'extension du réseau d'égout si nécessaire - la réalisation d'une passerelle permettant le franchissement de l'Yvette - les honoraires des architectes.

Les travaux suivants sont réservés aux Ponts et Chaussées :
Aménagement des parkings - voies d'accès jusqu'au bâtiment d'entrée - passerelles et ponts nécessaires à l'accès et aux circulations, tant extérieures qu'intérieures, tous travaux de soutènement en bordure de la rivière - évacuation des eaux pluviales et usées en dehors de l'emprise - adduction d'eau jusqu'aux bâtiments - travaux d'adduction d'électricité, transformation si nécessaire.
Ces travaux feront l'objet d'une convention avec les Ponts et Chaussées.

La réalisation de ce centre de natation sera faite en trois tranches, dont la première qui est inscrite au Plan d'Équipement scolaire et socio-culturel établi dans le cadre de la Loi-Programme pour les années 1962-65 comprendra :

- le bâtiment des douches vestiaires et le bassin non couvert avec les abords indispensables pour un montant de 700.000 NF - non compris les travaux qui doivent être dirigés par les Ponts et Chaussées.

Le Conseil sollicite la subvention de l'État.

- prend l'engagement d'inscrire au budget, au nombre des dépenses obligatoires, le concours financier qui restera à sa charge.

- de mettre les installations en cause à la disposition des Écoles et de toutes les associations sportives de la localité, pendant des heures déterminées.

- de prendre toutes dispositions nécessaires pour en assurer constamment l'entretien en bon état et le gardiennage et de dégager chaque année les ressources nécessaires à cet effet.

Il est indiqué que le terrain sur lequel doit être construit ce Centre de Natation appartient à la Commune, qui l'a acquis de M. H. Jussauve et Chabat en 1952.

Après en avoir entendu lecture, le Conseil autorise M. le Maire à signer le contrat avec les architectes pour l'avant-projet et la réalisation du bassin de natation.

Le Conseil décide la construction d'un atelier de gymnastique dans la cour de l'École Pont de Pierre - crédit à prendre à l'ordon-

Contrat d'architecte.

École Pont de Pierre.

Salle de Sciences.

tion des bâtiments communaux 1962 - un dossier sera établi par les architectes.

Par lettre du 10 Ct., M. Blanchot communique les résultats d'un appel d'offres qu'il a lancé pour la fourniture de tables d'école. Le Conseil adopte la proposition Depert, soit 8 tables à 1.150 NF - crédit à puiser sur l'emprunt contracté pour l'École de garçons-cette.

Redevances scolaires des enfants des communes voisines

Le Conseil, après délibération, considérant que de nombreux enfants des communes voisines fréquentent les Écoles d'Ensay.

Qu'il semble normal que les fournitures scolaires pour ces élèves ne soient pas supportées par notre ville, mais par les familles ou les Communes d'origine.

Il décide de porter la redevance annuelle réclamée aux familles ou aux Communes d'origine à 80 NF à compter de la rentrée scolaire de septembre 1963. Ces redevances seront réglées à la rentrée.

Le Conseil autorise M. le Maire à signer l'avenant à la convention avec l'administration des P et T. pour la revalorisation du terrain mis à sa disposition par la Commune pour la construction d'un hôtel des postes, en fonction de la nouvelle estimation faite par les Domaines.

M. le Maire expose que l'administration des P et T a commencé la construction d'un nouveau bureau de poste, sans le carefour rue de Paris, rue Bourcier et rue Verrier. Il se posera dans l'avenir un grave problème de circulation. Un terrain contigu à ce bureau est en vente 26 rue de Paris. Il pourrait servir à l'aménagement d'un parking.

Le Conseil décide à l'unanimité d'établir une servitude sur ce terrain en vue de son acquisition amiable ou de son expropriation au profit de la Commune.

Le Conseil est d'accord pour qu'un poste de police soit installé au sous-sol du jardin Municipal et décide de consentir un bail de 3-6-9 années au Centre Administratif et technique interdépartemental de la Police d'État, les 3 premières années étant à titre gratuit, vu les aménagements qui seront réalisés au frais du C.A.T.I., ensuite il sera procédé à l'établissement de la surface corrigée.

Le C.A.T.I. remboursera les frais d'eau, d'électricité et de chauffage.

M. le Maire informe le Conseil qu'une subvention de 75% peut être allouée à la Commune pour l'aménagement d'un parking de 1.800 m² à l'angle de la R.N. #46 et de la rue René-Daillade, pour 48 voitures, le coût de l'opération étant de 86.200 NF. Le Conseil décide la réalisation de ce parking, sollicite le versement de la subvention du District de la Région de Paris. La différence sera réglée sur le crédit prévu au budget primitif de 1961, reconstruit en 1962 pour

approuvé le 3. 10. 62

Construction d'un Hôtel des Postes.

approuvé le 29. 10. 62

Bureau de poste - Servitude pour parking.Poste de police.Parking de la place du Guichet.

gros travaux de voirie.

Eclairage public -

Suivant proposition de la S.E.L.F., le Conseil décide la pose de candélabres dans les voies suivantes :

- rue de Versailles	6 candélabres	3.684 NF
- rue de Chartres	5 "	3.070 "
- rue de Montlherij	10 "	6.140 "
- rue de Paris	16 "	9.824 "
		22.718 NF

Approuvé le 5-10-60

Total de la dépense complémentaire 22.718 NF
crédit à prendre sur l'emprunt de 200 000 NF qui a été contracté pour l'amélioration du réseau d'éclairage public.

Consultation de nourrissons -

Le Conseil décide le renouvellement en faveur du D. Lanouvelle de la somme de 60 NF - représentant ses honoraires pour le 1^{er} semestre 1960, à la consultation des nourrissons. Et en sera de même pour les semestres à venir, tant que le D. Lanouvelle surveillera la consultation, sans qu'il y ait lieu de prendre de nouvelles délibérations.

Approuvé le 5-10-60

Emprunt pour aménagement hydraulique de la vallée de l'Yvette -

Le Conseil s'engage à participer dans les dépenses restant à la charge du Syndicat dans la 15^{ème} tranche de travaux, soit 170.000 NF, à concurrence de 29.920 NF et de verser chaque année dans la caisse du Syndicat la part d'annuité fixée à 2008.15 NF - vote à cet effet pour une durée de 30 ans à partir de 1963, la quotité des centimes correspondant à l'annuité dudit emprunt.

Assainissement - 3^{ème} tranche de travaux -

M. le Maire expose que la Commune est autorisée à contracter un emprunt de 500.000 NF pour une 3^{ème} tranche de travaux d'assainissement - emprunt bonifié par le F.N.A.T. - Le Conseil décide la réalisation de cet emprunt.

Protestation contre le bruit des avions -

Le Conseil Municipal - constate que les avions décollant d'Orly, notamment les nouveaux appareils à réaction, non seulement survolent la partie résidentielle de la Vallée au lieu d'être détournés comme prévu, sur les plateaux, mais encore passent de plus en plus bas au lieu de monter, comme prescrit selon un angle important.,

- se fait l'interprète des protestations unanimes de la population à qui l'on crée des conditions d'existence intolérables,
- demande que toutes dispositions soient prises pour la tranquillité et la santé des habitants.

Indemnité de gestion au Receveur Municipal -

Le Conseil décide le versement de l'indemnité de gestion au Receveur Municipal, calculée suivant la révision triennale et se montant à 495 NF.

Travaux de voirie -

Le Conseil demande à M. l'Ingénieur des Ponts et Chaussées de passer à l'exécution du programme des travaux de voirie, prévu

au budget supplémentaire de 1961 et dont le délai lui a été donné par des délibérations antérieures.

Réfection du chemin des 3 Fermes -

Le Conseil décide de faire procéder à la réfection du chemin des 3 Fermes, pour une dépense de 40.000 NF à prendre au budget de 1962 pour entretien des rues à l'entreprise.

Servitude pour l'élargissement du passage du chemin de fer -
Gymnase de Mondétour

Le Conseil décide d'établir une servitude d'élargissement du passage du chemin de fer, sur le côté droit en montant. Ce passage étant emprunté par les étudiants qui se rendent au lycée.

approuvé le 24-10-62

Le Conseil, considérant qu'il n'a pas été possible d'obtenir un prêt complémentaire de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le règlement de la construction du Gymnase de Mondétour, décide d'accepter la proposition de la S.H.E., pour le règlement des intérêts de la somme qui lui est due, à raison de 4.50 % sur 70.718,65 NF.

Caisse départementale scolaire -
Bois Person -

Le programme de la Caisse Départementale Scolaire 1962-63 est renvoyé à l'étude de la Commission des Finances.

M. le Maire a été saisi d'un projet de construction de 150 pavillons sur l'ancienne carrière d'Orsay. Le Conseil est d'avis qu'il y a lieu de demander le déclassement de cette partie de la Commune, qui est la zone non affectée.

Élections à la sécurité sociale -

Le Conseil désigne M.M. Thièvre et Denizard, employeurs et Mmes Guillemand et Le Bi-han, employés pour dresser la liste des électeurs au Conseil d'Administration de la Sécurité Sociale.

Constructions Scolaires -

Le Conseil sollicite l'étude du projet de constructions scolaires 3ème tranche, comprenant la cantine du groupe entre-filles, la salle de visite médicale scolaire et les logements du groupe Pont de Bien et Centre-garçons, Gymnase-entre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h.45.

[Handwritten signatures and initials]
R. Barnaud
B. Briand

Du 16 Novembre 1962

Convocation du Conseil Municipal à la Mairie, pour le Vendredi 23 Novembre 1962 à 21 heures, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.



Le Maire

Seance du 23 Novembre 1962

Le vingt trois novembre mil neuf cent soixante deux, vingt et une heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, sous la présidence de Monsieur Pinon, Maire.

Étaient présents: M. M. Pinon, Maire - Clément - Briquet - Buffet, adjoints, Chevenon - Bernard - Ziane - Girard - Ehinger - Rouh - Lucas - Fal - Forsy - Watter - Despre - M^{me} Betmont. Excusés: M. M. Lissot - Polard. Absents: M. M. Chavez - Gabet - Pauriat.

Le conseil choisit comme secrétaire M. Lucas - le P.V. de la précédente réunion est adopté.

M. Buffet remet à M. le Maire une lettre des usagers de la rue des chênes, sollicitant une remise en état partielle de cette voie, privée, qui fait partie du lotissement de Mondétour Bois du Roi, dans le périmètre qui n'est pas encore constituée en association syndicale.

M. le Maire informe le Conseil que M. Clément a rendez-vous le 24 courant, sur place, avec les représentants des propriétaires, le chef cantonnier, pour envisager une remise en état provisoire pour assurer la sécurité des piétons sur une partie de la chaussée avec les moyens dont dispose la Commune, en attendant la constitution du syndicat dont la Commune s'est préoccupée, les travaux de géomètre commandés sont terminés, les Ponts et chaussées vont être chargés de études de voirie. Cette question a d'ailleurs été mise à l'ordre du jour de la présente séance.

Le Conseil donne son accord sur ce petit travail, par 14 voix contre 2. M. Watter s'étonne que la Commission des lotissements n'ait pas été réunie à ce sujet.

M. le Maire a demandé à M. Hubert, architecte communal, de venir à la réunion pour indiquer où en est le dossier des H.L.M. Celui-ci a terminé les plans concernant le groupe, mais la question du terrain reste à régler avant de faire la demande d'accord préalable et dégager les crédits. La construction pourrait commencer en 1963.

M. le Maire a demandé également à M. Hubert de faire un projet d'agrandissement de la Mairie, qui devrait être subventionné par le District. Le Conseil est d'accord pour l'établissement de ce projet qui sera soumis à la Commission.

M. Hubert indique qu'il suit de près le dossier de construction du centre de P.M.I. Le conseil est d'avis de déposer le dossier de permis de construire, englobant le Centre de P.M.I. et la crèche.

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 1961, présenté par M. le Receveur Municipal.

Le Conseil, réuni sous la Présidence de M. Clément est d'avis d'approuver le compte administratif présenté par M. le Maire, pour 1961.

Le Conseil approuve à l'unanimité le budget supplémentaire de 1962, présenté par M. le Maire et la Commission des Finances.

Le Conseil autorise M. le Maire à signer une convention avec M. le Chef du service Départemental de la Jeunesse et des Sports, pour la mise du Stade Municipal à la disposition des élèves du lycée pour les séances de plein air et les réunions de l'entraînement de l'Association Sportive, du 1^{er} janvier au 31^{er} mars et du 16 septembre au 31 décembre 1962, moyennant une indemnité de 1.000 NF.

Le Conseil décide l'achat du matériel d'Incendie nécessaire à l'équipement des

Mondétour Bois du Roi
2^{ème} partie

approuvé le 28 - 1 - 63

H. L. M.

Agrandissement de la Mairie

P. M. I.

Compte de gestion du Receveur
Municipal

Compte administratif de 1961

Budget supplémentaire de 1962

Stade Municipal

Matériel Incendie - Programme 1963

approuvé le 27/11/63

sapeurs pompiers pour 1963. soit 4 appareils respiratoires tous usages, munis de 2 bouteilles de 3^l-33, avec masques panoramiques et 8 bouteilles de recharge, soit une dépense de 5.824 NF.

2° - Pose de 2 poteaux d'incendie, angle rue de Montjay et Route Nationale HH6, sur conduite de 100 mm, qui protégera les écoles, et angle rue de Paris et rue Verrier, sur la conduite de 125 mm, soit une dépense d'environ 4.000 NF.

Ces dépenses seront inscrites au budget de 1963 et le Conseil sollicite les subventions de l'Etat et du Département.

Le Conseil décide d'allouer une bourse exceptionnelle à l'enfant Romanet Noelle, afin de lui permettre d'obtenir une bourse départementale de demi-pension. Cette bourse sera de 20% du montant de la bourse départementale.

Le Conseil décide d'organiser cette année, une classe de neige, pour laquelle, les crédits ont été inscrits au budget de 1962, et s'engage à prendre à la charge de la Commune, la différence entre le prix d'hébergement, les participations familiales d'environ 7 NF par jour et la dépense totale.

Le Conseil sollicite une subvention du Ministère de l'Éducation Nationale.

M. Marty, agent immobilier a demandé si la Commune serait intéressée par l'achat d'une propriété située à Orsay, 28 rue de Paris. Le Conseil est d'avis de transmettre cette proposition à la Direction de la Sécurité Sociale, qui recherche un terrain ou un local.

Le Conseil fixe à 10 NF le taux des vacations funéraires à allouer au Commissaire de Police. Ces frais étant à la charge des familles, à partir du 1^{er} Janvier 1963.

Le Conseil vote une subvention de 350 NF à prendre à l'article 660, en faveur de l'Union Sportive de la Vallée de l'Yvette qui a organisé une course cycliste à la fête Communale du Guichet.

Le Conseil accepte le programme proposé par M. l'Ingénieur des T.P.E, pour l'Assainissement du Bd de Mondétour. Crédit à prendre sur les emprunts pour travaux d'assainissement.

Le conseil autorise M. le Maire à signer un avenant au marché fait avec l'entreprise Brangeon, pour établissement de canalisations d'évacuation d'eau pluviales et d'eau usées le long des routes nationales 188 et HH6. Crédits à prendre sur les emprunts pour travaux d'assainissement.

Le Conseil autorise M. le Maire à signer un marché de gré à gré avec l'entreprise Brangeon, chargé du bail d'entretien des chemins départementaux, pour l'aménagement du trottoir côté gauche de l'Avenue St Laurent, entre la rue Serpente et l'Avenue Barrat, et de montant à 13.900 NF. crédit prévu au budget supplémentaire de 1962 pour travaux de voirie (section extraordinaire).

Le Conseil décide d'autoriser M. le Maire à signer un avenant au marché de l'entreprise Joyeux pour travaux d'assainissement du quartier de la rue de l'Avenir, de montant à 3000 NF. crédit à prendre sur les emprunts pour travaux d'assainissement.

Le conseil fixe à 500 NF la redevance à demander aux usagers pour les branchements sur les canalisations d'égouts. La liste des assujettis sera demandée au service des Ponts et Chaussées.

Le conseil décide d'autoriser M. le Maire à signer un marché avec l'entreprise Brangeon pour l'aménagement de l'ancien C.V.O n°6 - de montant à 38.000 NF - étant donné qu'une subvention de 32,4% a été allouée à la Commune.

Crédit prévu au budget supplémentaire de 1962 - travaux de voirie - section extraordinaire

Demande de bourse départementale

Classe de neige

approuvé le 18.3.63

Propriété Nojelle

Vacations funéraires

approuvé le 30.11.62

Course cycliste

approuvé le 21.12.62

Assainissement du Bd de Mondétour

Marché Brangeon - Assainissement R.N. HH6

approuvé le 22.12.62

Amenagement des trottoirs de l'Avenue St Laurent

approuvé le 3 dec 1962

Marché Joyeux

approuvé le 22.12.62

Redevances pour branchements égouts

approuvé le 14.2.63

Amenagement du C.V.O n°6

Programme de Voirie 1962

Le conseil décide d'inscrire au programme de voirie 1962. budget supplémentaire, section extraordinaire, l'aménagement des voies communales suivantes:

- Rue Elisa Desobert 62.000 NF
- Avenues du Panorama et Jean Jaurès 187.000 NF
- Partie de la rue de la Pacaterne 50.000 NF

M. Dupré demande d'envisager la création d'un petit parking rue de Verdun, en bordure de l'emprise de la S.N.C.F.

Le Conseil sollicite l'inscription à la tranche communale du fonds spécial d'investissement routier, du projet d'ouverture d'une voie nouvelle pour la desserte du lycée et de la Cité universitaire de jeunes filles, suivant demande de M. le Préfet de Seine et Oise, du 24 Octobre 1962.

Par lettre du 19 Octobre 1962, la direction des services postaux de la Région de Paris rappelle à la municipalité, que la Commune s'est engagée à assurer à ses frais, l'établissement des grosses canalisations depuis 1m à l'intérieur du mur de façade du futur hôtel des postes, jusqu'à la canalisation principale pour l'alimentation d'eau et à l'égout, collecteur pour la vidange. Le Conseil décide de soumettre cette question à l'étude des services des Ports et Chaussées, de façon à coordonner ces travaux avec le programme d'assainissement de la Commune.

Le Conseil vote un emprunt de 500.000 NF, pour la 3^{ème} tranche de travaux d'assainissement à amortir en 30 ans, au taux de 5,25%, soit une annuité de 33.458,47 NF - et s'engage à inscrire au budget les centimes nécessaires au versement de cette annuité. Cet emprunt est bonifié par le F.N.A.T.

Le Conseil décide à l'unanimité, suivant arrêtés ministériels des 20-2-58 et 25-3-58.

1^o Que les dispositions législatives et réglementaires fixant les éléments de la rémunération des fonctionnaires de l'état seront automatiquement applicables aux agents communaux, sans limitation dans le temps, dès lors que ces éléments servent de références pour le calcul de la rémunération desdits agents:

- Valeur du traitement correspondant à l'indice 100
- Indemnité de résidence
- Supplément familial de traitement
- Indemnité spéciale dégressive
- Indemnités appelées le cas échéant à se substituer sous une dénomination différente aux indemnités ci-dessus énumérées.

2^o Que les aménagements de rémunération des fonctionnaires de l'état s'appliquent de plein droit aux agents de la collectivité, suivant l'article 2 desdits arrêtés, sans limitation dans le temps, et jusqu'à décision contraire qui pourrait être prise par le Conseil Municipal.

Le Conseil adopte les indices prévus à l'arrêté ministériel du 2 novembre 1962 pour certains emplois communaux, avec effet du 1 janvier 1962.

Emplois	échelons - Indices										exempl.
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Commis	195	210	225	235	245	255	265	275	280	285	355-365
Mémo. dactylo	185	195	205	215	225	235	240	245	250	255	270-285
Appariteur	150	165	175	185	195	200	205	210			225-235
garçon de bureau	100	110	120	130	140	150	160	170	180		185-190
de service école maternelle	135	150	160	165	170	175	180	185			195-200
de service	100	110	120	130	140	150	160	170	180		185-190
garde cimetière	135	150	160	165	170	175	180	185			195-205

Desserte du Lycée

Hôtel des Postes

3^{ème} tranche de travaux d'Assainissement

Rémunérations du personnel Communal

approuvé le 30.11.62

Classement indiciaire de certains emplois Communaux

approuvé le 30.11.62

Indemnités forfaitaires - Elections et Référendums

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'arrêté du ministre de l'Intérieur en date du 27 février 1962.

approuve le 30 11 62

Délibère et décide que la secrétaire générale de la mairie percevra à l'occasion des consultations électorales qui auront lieu au cours des années 1962 et 1963 les indemnités prévues par ledit décret dont les montants seront calculés suivant les dispositions de l'article 5 de ce décret. La dépense sera inscrite aux budgets, article 615. Pour 1962, le crédit est suffisant.

Consommation d'eau de la Gendarmerie

approuve le 14 dec 1962

Le Conseil décide exceptionnellement de mettre à la charge de la Commune, le supplément de consommation d'eau de la gendarmerie, se montant à 200 m³ - crédit à prendre à l'article 634.

Programme de la Caisse départementale scolaire 1963

Le Conseil vote le programme de la C.D.S. 1963.

Crédit: 1984 élèves à 3.900 NF

77.376,00NF

Dépenses: constructions scolaires	50.000,00
aménagement des abords	15.000,00
matériel et mobiliers	12.376,00

Achat de matériel

Le Conseil décide l'achat d'un motoculteur, d'une valeur de 8.335,86 NF. Crédit à prendre à l'article 633 - suivant proposition de la maison Mounissens.

Eclairage du marché

Le Conseil autorise M. le Maire à traiter avec les Et^{ts} Servant, adjudicataires des travaux d'entretien des bâtiments Communaux en 1962, pour aménagement de l'éclairage du marché pour le prix de 7.250 NF. après étude du devis par M. Bernard.

Association Syndicale Autorisée

Mondétour Bois du Roi 2^{ème} partie

Le Conseil décide de demander le concours du Service des Ports et Chaussées de Seine et Oise, pour établir l'avant-projet d'aménagement du lotissement et devis estimatif des travaux, nécessaire pour le dossier à produire pour la constitution de l'Association Syndicale autorisée "Mondétour - Bois du Roi" 2^{ème} partie.

Adjudication des travaux d'entretien des bâtiments Communaux

approuve le 5. 1. 63

Le Conseil fixe au 22 Décembre 1962 à 11 heures, l'adjudication des travaux d'entretien des bâtiments Communaux en 1963, suivant cahier des charges établi par les Architectes Communaux, au rabais, sur soumissions cachetées et désigne M. Rouh - Lhévenon - Clément - Buffet et Fal pour assister M. le Maire.

Elargissement du passage du Chemin de fer.

Le Conseil décide de confier à M. Thomas, Géomètre de la Commune, l'établissement d'un plan d'alignement du passage du Chemin de fer, suivant délibération du 26 septembre dernier.

2^{ème} tranche de travaux du stade

Le Conseil approuve à l'unanimité le projet de la 2^{ème} tranche de travaux d'aménagement du stade se montant à 270.000 NF, sur lequel une subvention de 40%, soit 108.000 NF a été allouée à la Commune.

S'engage à inscrire au budget, au nombre des dépenses obligatoires, le concours financier qui restera à sa charge.

S'engage à mettre les installations en cause à la disposition des écoles d'une part. de toutes les associations sportives de la localité, lorsque ces installations ne seront pas utilisées par les enfants des écoles et enfin, à certaines heures, bien précisées et limitées, de particuliers désirant pratiquer isolément un exercice physique.

S'engage à prendre toutes dispositions nécessaires pour assurer constamment l'entretien en bon état de gardiennage et de dégager chaque année les ressources nécessaires à cet effet.

Le Conseil municipal précise que le terrain appartient à la Commune et provient d'un legs. Le dossier administratif a été fourni, avec le dossier de la première tranche des travaux.

Subventions aux sociétés locales

Le Conseil vote les subventions suivantes à prendre à l'article 657 du budget primitif de 1962:

Club Athlétique d'Orsay	4.000 NF
Société d'horticulture	150.-
Maison des jeunes	1.000.-
Rayon sportif féminin	200.-
Amicale des pêcheurs	100.-
Jardins populaires horticulture	25.-
Utiles du travail	50.-
Amicale scolaire d'Orsay, section sports	750.-
- d° - - - - - clique	500.-
Association familiale d'Orsay	150.-
Tennis Club	200.-
Boule du lac	100.-
Office municipal des sports	1.000.-
Déportés du travail	20.-
Pupilles de l'école publique	100.-
Fondation Fernand Darnel	20.-
Ligue Anti-tuberculeuse	20.-
Scouts de France	150.-
Association sportive des laboratoires d'Orsay	300.-
Total	8.835.-

Demandes de constructions. 15 rue Charles de Gaulle et Rue de la Pacaterie
 Approuvé le 27.2.63
Questions Diverses

Le Conseil fixe à 1.000 NF par logement les participations à demander aux constructeurs qui ont sollicité l'accord préalable pour des appartements 15 rue Charles de Gaulle et rue de la Pacaterie, et autorise M. le Maire à signer les conventions nécessaires.

Demande de M. Dupré pour interdiction de circulation des poids lourds Av. 2 des Bois - de M. Lucas, au sujet du stationnement des véhicules des commerçants du marché de Mondétour - de M. Thévenon pour étude de l'élargissement du carrefour de la Rue Paillote et de la rue du Port de Pierre. Le Conseil décide de faire dresser le plan et d'envisager l'achat des terrains, en demandant l'estimation à l'enregistrement.

de M. Ehinger, pour écrire au Doyen de la faculté, afin qu'il incite les étudiants à ne pas circuler au milieu de la rue de Verdun, afin d'éviter des accidents.

Le Conseil approuve le plan d'alignement de la Rue François Perouse, partie comprise entre la rue de Verdun et la rue de la Colline et demande à M. le Maire de bien vouloir procéder aux formalités d'enquête d'utilité publique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h. 50

(Handwritten signatures)
 Briand, J. Lucas, P. Bernard, E. Coisy, J. Roch, C. M. L., J. B.

Rue François Perouse

Du 24 Janvier 1963,
Convocation du Conseil Municipal à la Mairie, pour le Vendredi 1^{er} février 1963 à 21 heures, en séance publique ordinaire, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Le Maire

Séance du 1^{er} Février 1963

Le premier février mil neuf cent soixante trois, vingt et une heures, le Conseil Municipal s'est réuni, ^{à la Mairie d'Orsay} sous la présidence de Monsieur Pinon, Maire.

Étaient présents: M. M. Pinon, Maire - Clément, Lissot, Briquet, adjoints - Lauriat, Thévenon Bernard, Giane, Girard, Rouh, Lucas, Fal, Foisy, Wathier. M. Ehinger a donné procuration à M. Thévenon. Excusés: M. M. Buffet, Blard, Chauvez, M^{me} Betumont Absents: M. M. Dupré, Gabet.

Le Conseil adresse à M^{me} Betumont, des vœux de prompt rétablissement.

Le Conseil choisit comme secrétaire, M. Rouh - Le P.V. de la précédente réunion est adopté.

Création d'un poste de Rédacteur

Le Conseil, Considérant que la population est en constante augmentation et que le travail administratif de la Mairie devient de ce fait, de plus en plus important, décide la création d'un poste de Rédacteur, dont l'échelle de traitement sera conforme aux dispositions de l'arrêté ministériel du 27 Juin 1962.

approuvé le 6.2.63

Le Conseil félicite M^{me} Giovanetti, Commis à la Mairie, qui a subi avec succès les épreuves de l'examen de Rédacteur organisée par le Syndicat Intercommunal du Personnel.

Remerciements

M. le Maire fait part des remerciements des Sociétés "Étincelles d'Orsay" - Union sportive de la Vallée de l'Yvette - "Valentin Haüy" pour les subventions accordées en 1962.

Traitement du Vétérinaire et du Préposé

Le Conseil, Considérant que le traitement de M. Groulade, vétérinaire chargé de la visite sanitaire des viandes, n'a pas été révisé depuis 1957, décide de porter ce traitement à 1.470 frs à compter du 1^{er} Janvier 1963. En conséquence, celui du Préposé sera de 735 frs.

approuvé

Architecte Communal

Le Conseil prend acte de la démission de M. Lesage, architecte communal, en faveur de M. Dubert son associé et autorise M. le Maire à passer une convention avec ce dernier, suivant les lois et décrets actuellement en vigueur.

approuvé 2.4.63

Indemnité à M. Bruneau

Le Conseil décide d'attribuer à M. Bruneau Gabriel, conducteur de chantiers des P. et Ch, une indemnité de 392 frs pour la surveillance des travaux d'assainissement de la rue de l'Avenir. et une indemnité forfaitaire de 180 frs pour la surveillance des travaux de voirie en 1963.

approuvé le 1.3.63

Groupe d'habitations - angle rue François Perroux et Rue de la Colline.

Le Conseil entend M. Dolivet, architecte, sur un projet de construction de 18 appartements en 3 immeubles, à l'angle de la rue François Perroux et de la Rue de la Colline. Ces logements sont en grande partie destinés au personnel des Cadres de la C.S.F et des laboratoires d'Orsay.

approuvé le 27.2.63

Le Conseil donne avis favorable à ce projet aux conditions suivantes à la charge de la Société de Construction:

- Aménagement des égouts et du chemin du Nierisier Noir jusqu'aux accès des bâtiments et des parkings.
- Versement d'une participation de 1.200 frs par appartement pour les équipements publics.
- M. le Maire est autorisé à signer une convention avec le constructeur.

Dépenses d'Aide sociale

Suivant lettre de M. le Préfet, du 17.11.62, le Conseil décide l'ouverture d'un crédit par voie d'autorisation spéciale au budget de 1962, pour le remboursement au

approuvé le 1.3.63